



**Certificat de contrôle**  
Installation "Mazout"  
**RÉSERVOIR AÉRIEN**

CCA

Adresse de stockage :  
Rue Royal  
590 0N02

Précédent contrôle :  
Date : 04/06/19  
Organisme : AFS  
Couleur : Vert

Date du contrôle : 15/06/22 - 2025  
Prochain contrôle : 16 mois  
autre : Sans

Réservoir n°:	Produit : Mazout	Fabricant :	Année constr. :	Permis délivré le :	Stockage :	Situation :	Paroi :	Matériau :	Forme :
Jumelé avec :	Capacité : 5000	N° :	< 01 / 08 / 1995 1995 à 2008 > 25 / 08 / 2008	Date échéance : non communiqué non applicable	en aérien en fosse non remblayée encuvement	dans immeuble sous abri ventilé terrain découvert	simple double bac de rétention	polyester acier PE	ovale rectangulaire

Vert	Orange	Rouge
<p><b>Points contrôlés</b></p> <p>Implantation du réservoir, distances, norme, ...</p> <p>Identification du réservoir (au dépotage)</p> <p>Etat général de l'installation, pollution, ...</p> <p>Brûleur(s) - pompe - GE - GE - GE - GE</p> <p>Etat de l'endroit de stockage (encroûtement, ventilation)</p> <p>Stabilité et fixation du réservoir</p> <p>Etat du réservoir - Couche de protection</p> <p>Plateau de trou d'homme</p> <p>Présence de ..... cm eau - eau - boue</p> <p>Jaugeage : pneumatique - latte -</p> <p>Antidébordement : sifflet - sonde -</p> <p>Détecteur de fuites : bac tampon -</p> <p>Circulation du liquide dans l'inter-paroi</p> <p>Encuvement / Rétention : acier - maçonnerie - coating</p> <p>Capacité encuvement / rétention</p> <p>Étanchéité encuvement / rétention</p> <p>Remplissage : sur cuve - délocalisé - Ø</p> <p>Event : sur cuve - délocalisé - Ø</p> <p>Kit aspiration : présent - absent</p> <p>Soutirage - Refoulement : par le haut - par le bas</p> <p>Nourrice GE (groupe électrogène)</p> <p>Retour : pas de retour</p> <p>Formulaire déclaration établissement classe 3</p>	<p>trop proche de</p> <p>améliorable - pas en ordre</p> <p>produit coule ou suinte</p> <p>encroûté - à nettoyer - local à ventiler</p> <p>tassements inégaux - tensions excessives</p> <p>corrosion superficielle - à traiter</p> <p>fermeture pas étanche - pas accessible</p> <p>pas en ordre - à faire pomper</p> <p>ne fonctionne pas - manquant - pas étanche</p> <p>ne fonctionne pas - mal réglé - fonctionnellement improbable</p> <p>pas en ordre - manquant</p> <p>manquant</p> <p>insuffisante - à faire pomper</p> <p>pas en ordre - à faire pomper</p> <p>placer un orifice à visser - pollution localisée</p> <p>insuffisant - coiffe absente</p> <p>raccordé pas étanche - orifice à boucher</p> <p>bricolé - pas en ordre</p> <p>risque débordement - pas en ordre</p> <p>bricolé - corrodé - suite</p> <p>manquant - non communiqué</p>	<p>non réglementaire</p> <p>exploitation dangereuse - pollution</p> <p>plus raccordé - plus en service</p> <p>pas en ordre - réservoir inaccessible</p> <p>renversement ou rupture possible</p> <p>pas étanche - corrosion inquiétante</p> <p>pas de plateau - pas fixé</p> <p>pas en ordre - à faire pomper</p> <p>pas audible - incontrôlable</p> <p>pas en ordre - à faire pomper</p> <p>pas en ordre - à faire pomper</p> <p>corrodé - pas étanche</p> <p>absent</p> <p>pas étanche -</p> <p>pas étanche - risque élevé débord.</p> <p>pas étanche - coule - interdit</p>

Interventions nécessaires

(1) Faire la réparation carte III

EN OUCHE

Remarques - Points à surveiller - Recommandations

L'installation dont les caractéristiques sont décrites ci-dessus, a fait l'objet d'un contrôle conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 juillet 2003 déterminant les conditions intégrales des dépôts de liquides combustibles en réservoirs fixes, à l'exclusion des dépôts en vrac de produits pétroliers et substances dangereuses ainsi que les dépôts présents dans les stations-service, et son arrêté modificatif. **A l'issue de ce contrôle, l'exploitation de cette installation est :**

Autorisée (carte verte)

Autorisée avec certaines réparations (carte orange)

Défendue (carte rouge)

Le diagnostic délivré ne comporte aucune garantie quant à l'état futur de l'installation, il peut être contesté auprès des autorités compétentes : <http://environnement.wallonie.be>

Ce certificat correspond à l'état du réservoir au moment de l'inspection et aux informations du réservoir fournies par le client ou l'exploitant. L'émission d'ATS se limite à constater si l'installation décrite ci-dessus satisfait à la réglementation en vigueur, au moment du contrôle, cela ne garantit en rien le maintien de cette situation, pour l'avenir, notamment en matière d'étanchéité du réservoir et de ses tuyauteries.

Le client est d'accord que All-in Tank Service fasse une offre pour la remise en état des défauts constatés par réparation, remplacement ou neutralisation.

Technicien : S. RAVIN

Supervisé par : J. S. B. / 163

